

Bordereau de signature

DEC2016_0122



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	22/07/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	22/07/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-07-22)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE (SERVICES D'ACTION A LA POPULATION)

SERVICE D'ANIMATION DU PATRIMOINE

N/REF: AB/MPG/159

DEC2016_ 0122

DECISION

OBJET : MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE NOISIEL DE L'EXPOSITION « L'ANCIENNE MAIRIE : QUEL CHANTIER » A LA MEDIATHEQUE DE LA FERME DU BUISSON DU 9 AU 27 SEPTEMBRE 2016 DANS LE BUT DE L'EXPOSER A L'OCCASION DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2016 (DU 13 au 24 SEPTEMBRE)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122.22 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la Convention Ville d'art et d'histoire du 13 décembre 2000, article 2

CONSIDERANT la nécessité pour le Service d'animation du patrimoine de Noisiel de valoriser le patrimoine local dans toutes ses composantes par des actions diversifiées,

CONSIDERANT l'organisation par la médiathèque de la Ferme du Buisson de l'exposition « l'ancienne mairie : quel chantier », à Noisiel du 9 au 27 septembre 2016,

CONSIDERANT la demande d'emprunt de la médiathèque de la Ferme du Buisson d'une exposition de 12 affiches appartenant à la ville de Noisiel pour illustrer une exposition,

DECIDE

ARTICLE 1 : il est conclu avec la médiathèque de la Ferme du Buisson, représenté par Monsieur Paul MIGUEL, président de la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne, une convention visant la mise à disposition d'une exposition de 12 affiches en quadrichromie de format 70x100cm, du 9 au 27 septembre 2016,



VILLE DE NOISIEL

0122
Suite de la décision n°D16- portant sur la mise à disposition par la ville de Noisiel de l'exposition « L'ancienne mairie : quel chantier » à la médiathèque de la Ferme du Buisson du 9 au 27 septembre 2016 dans le but de l'exposer à l'occasion des journées du patrimoine 2016 (du 13 au 24 septembre).

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur Paul MIGUEL, président de la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 19 JUL. 2016

Le Maire,
pour le Maire empêché et par suppléance,
le 2^{ème} Maire-Adjoint



Pascale NATALE



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	22 JUL. 2016
Affiché le	22 JUL. 2016
Notifié le	22 JUL. 2016
Publié le	22 JUL. 2016

